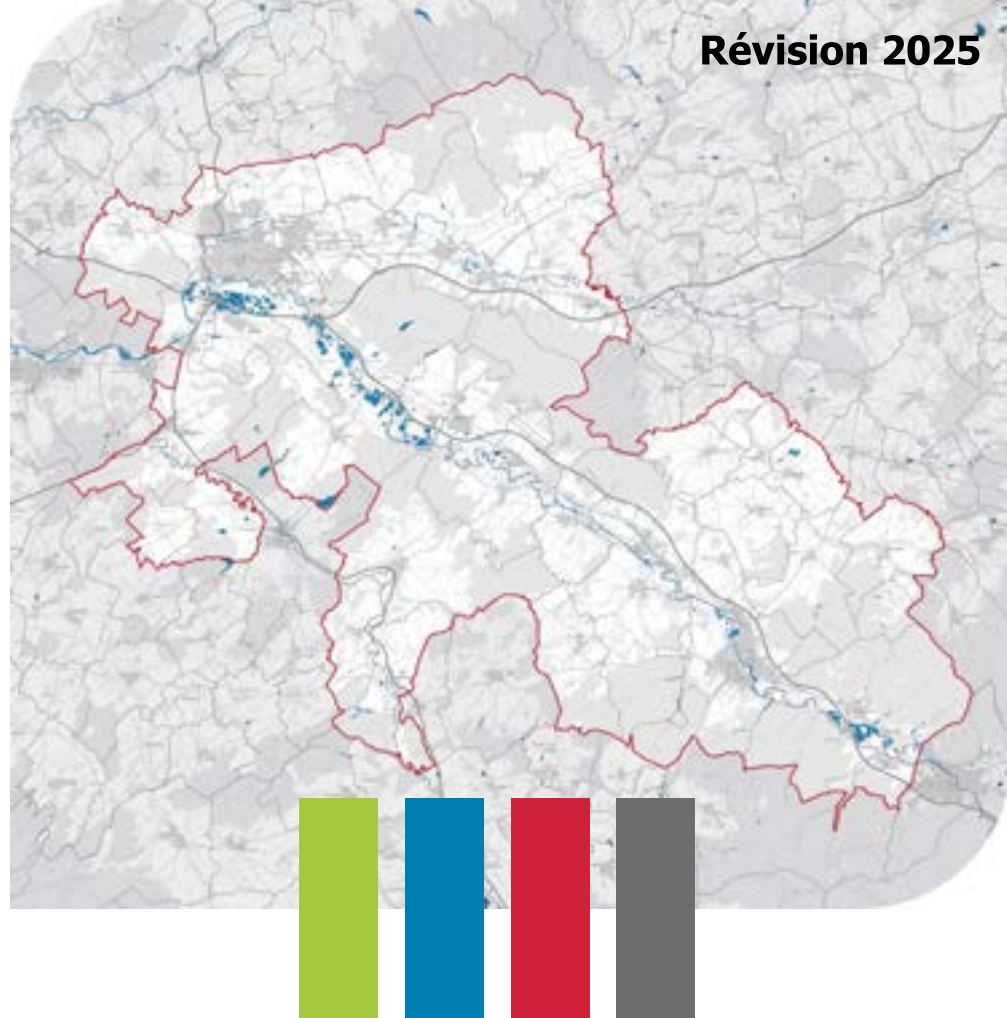




Plan local d'Urbanisme intercommunal



0100200300400500 m

▲

Règlement graphique

Zone urbaine

Zone à urbanisation ouverte

Zone à urbanisation fermée

Zone agricole

Zone naturelle ou forestière

Cadastre

Parcelles

Bâtiments

Modification de zonage apportée

1 Modification de la zone UD

2 Création d'une zone N

3 Création d'une zone LAU

Prescription ponctuelle

● Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

● Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

● Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

Prescription linéaire

..... Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)

..... Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

..... Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

■ Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)

■ Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 cavité souterraine)

■ Emplacement réservé (05 01 à 05 04)

■ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

■ Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)

■ Éléments de paysage correspondant à un espace boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 05)

■ Règles d'implantation des constructions (15 01 Bande d'implantation des façades)

■ Règles d'implantation des constructions (15 01 Bande d'implantation des constructions)

■ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) (16 03)

■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)

■ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)